



Huissier acquiescement

Par **Jaja60**, le 17/01/2024 à 14:21

Bonjour,

J'ai eu un soucis avec l'URSSAF qui a fait une demande de saisie sur mon compte épargne. Je n'étais au courant de rien concernant cette saisie les courrier ont été envoyé a une adresse je ne n'avais plus depuis des années.

Après contact avec l'URSSAF Tous c'est arranger et j'ai payé la somme dut.

L'urssaf a ensuite demandé une mainlevée à l'huissier mais celui ci veut me faire signer un acquiescement partiel afin de me faire payer ces frais ? a t-il droit de m'imposer cela pour faire la mainlevée?

merci pour vos retours

Par **Marck.ESP**, le 17/01/2024 à 14:42

Bonjour

Y-a-t-il eu mainlevée de la part de l'URSSAF ?

Par **Jaja60**, le 17/01/2024 à 14:47

Oui l'URSSAF a demandé la mainlevée et l'huissier me l'a confirmé